



CONFERENCE MINISTERIELLE EURO-MEDITERRANEENNE
SUR LES TRANSPORTS
Marrakech, 15 Décembre 2005
CONCLUSIONS MINISTERIELLES

Les Ministres des Transports de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens ont remercié le gouvernement marocain d'avoir accueilli la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne (euromed) sur les transports, en coopération avec la Présidence britannique de l'UE et la Commission européenne. Ils se sont félicités des résultats du Sommet euromed des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Barcelone les 27-28 novembre 2005, en particulier les dispositions relatives aux transports du programme de travail sur 5 ans adopté à cette occasion.

Les Ministres ont considéré que cette première conférence ministérielle, coïncidant avec le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Barcelone, offrait une occasion opportune de faire un bilan de la situation et de la coopération en matière de transports dans la région méditerranéenne et de donner une nouvelle impulsion à la coopération euromed transports dans le cadre du Processus de Barcelone. Ils ont souligné le besoin d'intensifier la coopération dans ce domaine du Partenariat afin de contribuer au développement économique et social durable de la région. La Politique Européenne de Voisinage considère également la coopération dans le domaine des transports comme l'une de ses priorités.

Les Ministres

1. ont affirmé leur engagement à atteindre les objectifs principaux du Processus de Barcelone, en particulier, dans le domaine des transports, la mise en place d'un réseau euro-méditerranéen de transport intégré et multimodal contribuant à renforcer les échanges entre l'UE et les Partenaires méditerranéens, et entre les Partenaires méditerranéens eux-mêmes.
2. se sont réjouis du fait que la Politique Européenne de Voisinage (PEV) contribuera à intensifier la coopération en vue d'une intégration accrue entre l'UE et les Partenaires méditerranéens, y compris dans le secteur des transports, et ont accordé leur soutien à la mise en œuvre des Plans d'Action PEV déjà adoptés, tout en encourageant l'élaboration de Plans d'Action avec les Partenaires méditerranéens restants.
3. se sont félicités à cet égard du Livre Bleu sur les Transports en Méditerranée, document partagé, élaboré dans le cadre du Forum euro-méditerranéen des Transports, qui identifie les grandes orientations du développement d'un système de transport euro-méditerranéen intégré pour les prochaines années.
4. ont pris note du Rapport Final du Groupe à Haut Niveau sur l'extension des axes trans-européens de transport prioritaires aux pays voisins, en particulier ses implications pour la région méditerranéenne. Ce rapport identifie, en complémentarité avec le Livre Bleu, un nombre limité de grands axes transnationaux de transport et de projets prioritaires et fournit des recommandations sur le financement des infrastructures et les priorités horizontales.



5. ont noté la proposition de la Commission européenne de développer l'Instrument de Voisinage et de Partenariat qui deviendra le nouvel instrument financier pour la région à partir de 2007.
6. ont souligné la contribution de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) au financement de projets de transport et l'ont invitée à poursuivre la mobilisation de ses différents instruments d'intervention, en ligne avec les présentes conclusions.

Réalisations

7. se sont félicités des réformes menées à bien par les Partenaires méditerranéens dans le secteur des transports, en particulier en ce qui concerne l'ouverture des marchés et la séparation des fonctions de réglementation et des fonctions opérationnelles.
8. ont pris acte des réalisations de la coopération régionale jusqu'à présent, en particulier le dialogue régulier établi à travers le Forum euro-méditerranéen des Transports et ses groupes de travail, et le lancement de plusieurs projets dans le cadre du programme MEDA, notamment le Projet Euromed Transports, le Projet Euromed GNSS (programmes de navigation par satellite EGNOS et GALILEO) et le Projet SAFEMED (sécurité et sûreté maritime en Méditerranée)¹.
9. se sont réjouis des nouveaux projets régionaux MEDA en préparation, axés sur les priorités agréées par le Forum euro-méditerranéen des Transports, notamment le Projet Intermodal (Autoroutes de la Mer) et le Projet Aviation (sécurité, sûreté et gestion du trafic aérien)¹.
10. ont appelé à un renforcement de la coopération bilatérale grâce notamment au nouvel élan donné par la PEV et ont insisté sur le fait que la coopération bilatérale et la coopération régionale devraient se renforcer mutuellement.
11. ont salué à cet égard les avancées réalisées en matière d'ouverture des marchés aériens avec certains Partenaires méditerranéens.
12. ont souligné l'importance de la coopération sous-régionale dans le domaine des transports² afin de tirer parti des complémentarités existant au niveau sous-régional et d'expérimenter des initiatives pilote en matière d'intégration des marchés.
13. se sont félicités dans ce contexte de la mise en place d'un Bureau Conjoint pour les Transports entre Israël et l'Autorité palestinienne, ayant pour objectif de faciliter et de stimuler la coopération entre les deux Parties en matière de planification et de développement des infrastructures de transports.

¹ Les projets auxquels il est fait référence sont la liste de tous les projets régionaux Transports financés dans le cadre du programme MEDA.

² Notamment le Groupe des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale (GTMO) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).



Développements futurs

14. ont affirmé leur conviction que la mise en place d'un système de transport intégré et efficace, caractérisé par la sécurité et la sûreté, dans la région méditerranéenne est fondamental pour le développement et la stabilité de la région, et l'accroissement du commerce intra-régional.
15. ont mis en lumière le besoin d'un cadre commun pour accompagner la poursuite du processus de réforme du secteur des transports et guider les développements futurs de la coopération euromed Transports.
16. à cet égard ont exprimé leur soutien aux orientations du Livre Bleu sur les Transports en Méditerranée et se sont accordés sur la nécessité de prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations qui y sont incluses, et en particulier :
 - Réforme institutionnelle : poursuivre la modernisation et le renforcement des capacités administratives ainsi que la restructuration organisationnelle du secteur visant notamment à la séparation des fonctions de réglementation, de gestion et d'exploitation.
 - Réseaux d'infrastructure et financement : accorder la priorité à la réalisation des interconnexions manquantes, tant sur les plans Nord-Sud que Sud-Sud, et aux principaux axes transnationaux et projets identifiés dans le cadre du Groupe à Haut Niveau et de l'exercice MEDA de planification du réseau régional de transport ; assurer l'interopérabilité technique et administrative ; mobiliser les ressources financières nationales, régionales et internationales, notamment celles de l'UE, sur les projets prioritaires identifiés ; promouvoir un environnement sûr pour les investisseurs privés nationaux et étrangers, expérimenter des mécanismes de financement innovants et encourager les partenariats public-privé.
 - Transport maritime : poursuivre le processus de réforme portuaire visant à rendre plus efficace la gestion des ports et les services portuaires ; œuvrer en vue d'assurer la liberté de navigation ; appliquer les normes internationales en matière de sécurité et de sûreté maritime et rapprocher la législation dans ce domaine avec celle de l'UE ; renforcer les capacités des administrations maritimes en matière de contrôle par l'Etat du port et de conformité des Etats du pavillon et améliorer les moyens et capacités des Partenaires méditerranéens pour renforcer le contrôle de la navigation le long des côtes et fournir des services de transport maritime performants ; promouvoir un rôle accru de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM) dans la région Méditerranée, y compris la possibilité pour les Partenaires méditerranéens de participer en tant qu'observateurs aux activités de l'AESM, conformément aux règles applicables.
 - Transport multimodal : développer les connexions des ports avec leur hinterland et la coopération entre les ports afin de promouvoir des projets d'autoroutes de la mer ; renforcer le rôle du rail dans le système multimodal grâce à la restructuration du secteur et au développement du réseau (en particulier, s'agissant du fret, les liaisons rail-ports) ; moderniser l'industrie du transport routier de marchandises grâce notamment à l'amélioration des mécanismes de licences, au rapprochement des conditions de



fonctionnement des marchés par la prise en considération des normes internationales et européennes, et au remplacement progressif des nombreux accords bilatéraux existants par des accords plus globaux au niveau régional ou sous-régional ; simplifier et harmoniser les procédures de passage aux frontières (en particulier les procédures douanières), et mettre en œuvre les techniques les plus avancées en matière de logistique de transport, en particulier les plateformes logistiques et la technologie EDI.

- Transport aérien : coopérer en vue du renforcement des relations dans le domaine aérien, couvrant les questions d'ouverture de l'accès au marché et visant à promouvoir la convergence réglementaire et la coopération technique, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de gestion du trafic aérien, y compris l'extension du Ciel Unique européen aux Partenaires méditerranéens; promouvoir le rôle de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne (AESA) dans la coopération euro-méditerranéenne, y compris la possibilité pour les Partenaires méditerranéens de participer en tant qu'observateurs aux activités de l'AESA, conformément aux règles applicables, à condition qu'ils aient conclu un accord aérien avec l'UE ; œuvrer en vue de l'objectif à plus long terme d'un espace commun aérien euro-méditerranéen.
 - Programme européen GNSS (Galileo et EGNOS) : tirer parti des opportunités offertes par Galileo à la région méditerranéenne, en particulier en termes de sécurité et de sûreté du transport ; accroître l'implication des Partenaires méditerranéens dans le projet Galileo, grâce à la participation directe dans le programme de certains Partenaires méditerranéens, ainsi qu'à l'Office de coopération euromed Galileo basé au Caire et au Projet Euromed GNSS.
17. ont souligné l'importance de l'assistance de l'UE pour la mise en œuvre de ces recommandations.
18. ont demandé au Forum euro-méditerranéen des Transports de présenter d'ici à la fin de l'année 2006 un Plan d'Action régional sur les Transports pour les cinq prochaines années afin de mettre en œuvre les recommandations du Livre Bleu et du Rapport Final du Groupe à Haut Niveau.